

### 3. Mesures visant à renforcer les capacités de l'ACDI et de ses partenaires

Afin de réaliser les objectifs de la Politique du gouvernement canadien pour l'ACDI en matière de droits de la personne, de démocratisation et de bon gouvernement, l'ACDI renforce ses propres capacités, et celles de ses partenaires, de prendre des initiatives en matière de politiques, de dialogue et de programmes.

#### Information

L'ACDI cherchera à obtenir des informations sur les droits, la démocratie et le bon gouvernement aux fins de la politique et des programmes d'aide au développement. L'Agence :

- participera activement à la préparation et à l'examen des évaluations périodiques des droits, de la démocratie et du bon gouvernement qu'effectue le ministère des Affaires étrangères pour ce qui concerne les pays bénéficiant de l'aide canadienne au développement;
- recueillera en permanence d'autres informations pertinentes auprès d'organisations non gouvernementales, du secteur privé, d'organisations internationales, d'autres gouvernements, d'universitaires et d'autres sources;
- tiendra son personnel informé de la documentation pertinente provenant du monde universitaire et professionnel et s'assurera qu'il y a accès, par l'intermédiaire de son Centre d'information sur le développement international;
- appuiera l'action menée par des organisations non gouvernementales pour

réunir des informations et les porter à l'attention des pouvoirs publics.

#### Consultations

L'ACDI tiendra des consultations avec ses organisations partenaires, au Canada et dans les pays en développement, et avec d'autres donateurs, et échangera informations et expériences avec eux. Ce processus vise à améliorer la qualité des politiques et des programmes. L'Agence :

- inclura les droits de la personne, la démocratie et le bon gouvernement dans ses consultations périodiques avec les organisations partenaires et dans les consultations spéciales organisées pour traiter de questions, de pays ou de régions en particulier;
- consultera, de façon continue et officieuse, des particuliers et des organismes.

#### Analyse

L'ACDI entreprendra une analyse des droits de la personne, de la démocratie et du bon gouvernement, et l'incorporera dans sa planification stratégique, dans l'élaboration de ses politiques, dans les stratégies des directions générales de programmes, dans ses cadres stratégiques de programme-région et de programme-pays, et dans les positions qu'elle adoptera en vue de réunions des Groupes consultatifs des donateurs et dans les réunions des organisations intergouvernementales. Cette démarche sera complémentaire à l'analyse que fait actuellement l'ACDI des